



Evaluation d'un préjudice!!!

Par **pat46**, le **14/10/2009** à **16:24**

Bonjour!

Victime de violences volontaires avec ITT de plus de 8 jours, je viens d'être convoquée au Tribunal Correctionnel de Béziers pour la fin du mois. Il m'est demandé d'évaluer le préjudice subi. Comment évaluer financièrement un préjudice moral? Concernant le préjudice physique, ayant subi une opération avec mise en place d'une plaque vissée à l'avant-bras, je dois être consultée par un expert (désignée par mon assureur) du fait que cette fracture est tout juste consolidée mais avec petites séquelles. Bref, cette expertise aura sans doute lieu après l'audience. Pour finir, en ce qui concerne les frais personnels :frais d'expertise (pour le dépôt de plainte), frais de déplacements et temps perdu pour effectuer les radiographies mensuelles, les séances de kinésithérapeute sans compter que privée de conduite automobile et les faits ayant eu lieu à 250 km de mon domicile, j'ai du faire appel à une tierce personne afin qu'elle vienne me chercher à la sortie de l'hôpital pour me reconduire à mon domicile (Je n'ai aucun justificatif évidemment). J'ai contacté la Maison de la Justice et de Droit de Béziers qui m'a renvoyé sur une consultation gratuite d'avocat; Impossible de les joindre et de toutes les façons, ils consultent sur rendez-vous et moi je ne peux pas me déplacer, ni même pour me rendre à l'audience; je n'ai pas le droit à l'aide juridictionnelle, en outre, je n'ai pas les moyens de me 'payer' les services d'un avocat. J'ai essayé de joindre le TGI de Cahors et l'Association d'Aide à Victime, sans résultat. Le temps presse et je suis dans l'impasse. Quelqu'un peut-il m'aider? En vous remerciant par avance!!!